

FLORENTIN

en **Bref**



Présentation du budget

Info

Une machine à pain a été installée et est en fonctionnement à côté de la Mairie et de l'espace ludique. La distribution du pain est



assurée par **les Délices de Cadalen** de M. Mehdi Moghraoui et Mme Alexandra Remolu. Paiement CB ou monnaie possible.

Horaire Mairie

Lundi : 8h à 12h -14h à 18h

Mercredi :14h à 17h30

Vendredi : 8h à 12h -14h à 18h

Coordonnées Mairie

7 place de la Mairie
81150 FLORENTIN
Tel : 05 63 55 42 06

mairie@florentin-tarn.email
<http://www.florentin-tarn.fr>

vos avis nous intéressent :
communication@florentin-tarn.email

Restez en contact

Abonnez vous à la newsletter sur :

<http://www.florentin-tarn.fr>

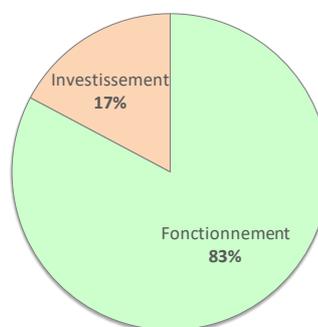
application
smartphone :



Lors de la séance du 15/04/2021, le Conseil Municipal a adopté et voté à l'unanimité le Compte Administratif 2020, le Budget Communal 2021 ainsi que les nouveaux Taux de Fiscalité qui s'appliqueront à compter de cette année. Vous trouverez ci-joint la présentation de ces éléments. Ils sont également consultables sur le site internet de la mairie dans la rubrique vie municipale.

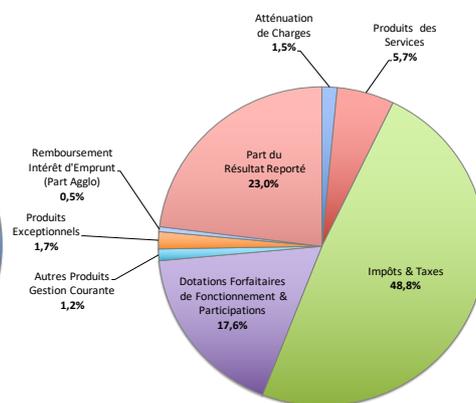
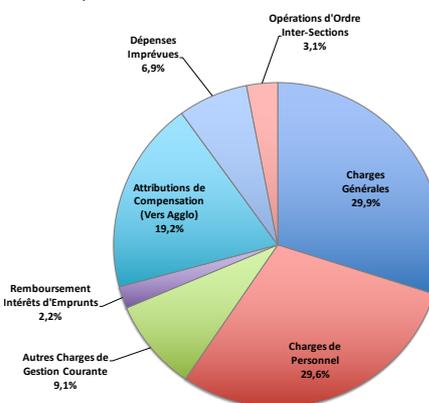
Budget Communal 2021

Budget Total 2021 : 661 063 €



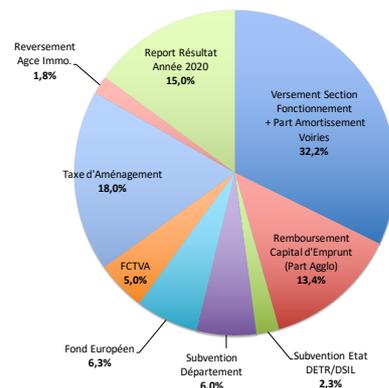
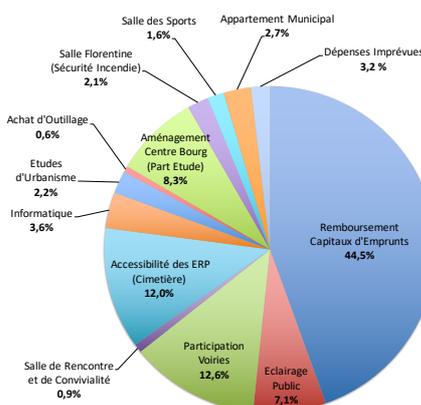
Dépenses de fonctionnement : 548 501€

Recettes de fonctionnement : 548 501€



Dépenses d'investissement : 114 195 €

Recettes d'investissement : 114 195 €



Exceptionnellement pour une meilleure lecture des graphiques, ce numéro est imprimé en couleur.

Directeur de publication: J-M DUBOE, Rédaction: I.ASTOUL, S.DEL CONFETTO, C.BOUDES, C.FRECON, R.KOSMIDROWICZ
Imprimé par nos soins sur du papier recyclé, ne pas jeter sur la voie publique

L' Incivilité, qu'est ce que c'est ?

« L'incivilité traduit la transgression de règles sociales, qui ne blessent pas physiquement les individus, mais dont le non-respect change négativement le rapport entre les individus et diminue la confiance dans le vivre ensemble. »

Pour conserver notre bien être à tous !!!

quelques petits rappels des règles et comportements à adopter...

Les travaux au jardin :

Avec le retour des beaux jours, beaucoup de travaux sont à effectuer dans nos jardins : tonte, taille, nettoyage, cultures....

Il est interdit de brûler les déchets verts dans son jardin. Ils doivent être amenés en déchetterie.

L'utilisation des tondeuses est soumise à réglementation :

Les dimanches et jours fériés :

de 10H à 12H

Les samedis :

9H à 12H – 15H à 20H

Les jours ouvrables :

9H à 12H – 14H à 20H

La circulation routière :

Respecter le code de la route, et les limitations de vitesse.

Des panneaux de rappel à la prudence ont été installés dans Florentin pour la sécurité de nos enfants.

Les collectes sélectives :

Des containers sont dédiés à la collecte sélective. Le respect du tri et du remplissage de ces containers rend ces espaces moins désagréables pour les utilisateurs que nous sommes tous. (Par exemple : Le verre doit être déposé DANS le container. Il ne doit pas être dispersé tout autour.)

Utilisation de l'espace ludique :

Afin que cet espace reste le plus agréable possible au cœur du village, des nouvelles règles ont été mises en place (horaires, âges, bruit, utilisation de ballons en mousse...).

Merci à tous pour leur application ainsi que votre compréhension et tolérance.

Et depuis la crise sanitaire de la Covid 19, n'oublions pas le port du masque et le respect des gestes barrières.

Autant de nouvelles habitudes qui viennent ponctuer notre quotidien !

Fiscalité

L'évolution du taux des taxes foncières s'expliquent par :

- L'application pour la première fois cette année de la réforme gouvernementale sur la taxe d'habitation (TH) dont la Commune n'encaissera plus le produit. À la place elle percevra celui de la taxe foncière départementale (TFB) plus élevé que le produit de la TH. Pour équilibrer, l'État prélèvera 40 % de la recette. Ce prélèvement calculé d'après les taux de l'année 2017 (année où la Commune avait déjà baissé ces derniers tel que préconisé par l'Agglomération) provoque une nouvelle perte de ressources qui se cumule aux baisses des dotations de l'État depuis 2013 (40 000 euros en moyenne par an).

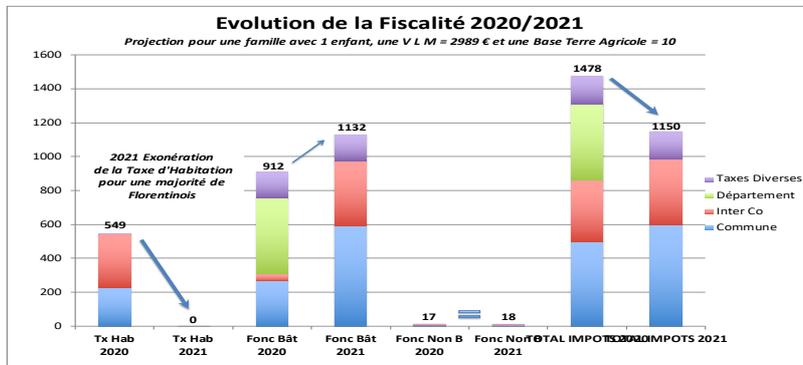
Evolution 2021 des Taxes Communales et Inter Communales				
Suite à la Réforme Gouvernementale de la Taxe d'Habitation supprimée en 2023				
Taxes	Commune	Départ'	Inter Co	Observations
TH 2020	8,36%	-	13,71%	
TH 2021 Figée	8,36%	-	13,71%	Concerne uniquement 5% des Florentinois encore assujettis (suppression 2023)
TFB 2020	18,01%	29,91%	2,73%	
TFB 2021 de Référence	47,92%	-	-	Taux de Référence retenu par DGFiP = TFB 2020 Cne + TFB 2020 Départ
TFB 2021 Réduction Communale	-8,35%	-	-	Compensation partielle de la hausse du Taux "Inter Co" (Compétence Scolaire)
TFB 2021 Retenue	39,57%	-	25,60%	Conseil Municipal du 15/04/2021 & Conseil Communautaire du 22/03/2021
TFNB 2020	62,74%	-	5,60%	
TFNB 2021 de Référence	62,74%	-	-	Taux de Référence retenu par DGFiP
TFNB 2021 Réduction Communale	-10,93%	-	-	Compensation partielle de la hausse du Taux "Inter Co" (Compétence Scolaire)
TFNB 2021 Retenue	51,81%	-	34,99%	Conseil Municipal du 15/04/2021 & Conseil Communautaire du 22/03/2021

- La fiscalisation en 2021 de la compétence scolaire décidée par l'Intercommunalité.

L'Agglomération augmentant considérablement ses taux de taxes foncières a cependant décidé de restituer une partie de la contribution des communes aux frais scolaires afin qu'elles abaissent à discrétion leurs taux et ainsi adoucir autant que faire ce peut l'effet de ces hausses auprès des contribuables. La commune, estimant cependant non conforme le calcul du montant restitué, a contesté ce dernier en espérant vivement pouvoir en faire profiter l'an prochain ses administrés.

- L'équilibre du budget 2021.

Considérant que toutes ces évolutions appelaient à la plus grande prudence, le Conseil Municipal a proposé à titre conservatoire, une nouvelle fiscalité sur le foncier (FB: 39.57 % et FNB: 51.81 %) qui amoindrit, sans l'annuler, l'effet de suppression de la TH ainsi que la hausse de la fiscalité Intercommunale due en partie à la charge scolaire.



Etat de la dette

L'endettement de la commune reste important puisqu'il s'élève aujourd'hui à 361 293 € à rembourser avec des annuités dont la valeur moyenne sera encore de 25 000€ en 2030 et de 32 000 € jusqu'à la fin du mandat. Nos annuités actuelles de l'ordre de 62 000€ (pour une part communale de 45 700€) baisseront à compter de 2023, nous laissant une marge de manœuvre très étroite pour un nouvel emprunt. L'auto-financement et le maximum de subventions seront recherchés pour nos futurs projets.

